

Acquisition d'une parcelle à usage de parking à l'indivision DODANE

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. Laurent DODANE, domicilié 2, chemin des Barbizets, 25870 Châtilion-le-Duc a informé la commune par courrier du 8 février 2008 de l'intention de l'indivision DODANE de mettre en vente une parcelle sise à l'angle de l'avenue de Montrapon et de la rue Lulier.

Cette parcelle, aménagée en parking, cadastrée section HX n° 33, d'une surface de 445 m², est classée en zone UB3 du PLU. Elle est touchée pour partie par l'alignement homologué de la rue Lulier et en totalité par l'emplacement réservé n° 486 inscrit au PLU en vue de l'aménagement d'un parking public.

Dès lors, la commune a souhaité se porter acquéreur dudit bien et un accord est intervenu avec les vendeurs quant aux modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition de la parcelle HX n° 33 au prix de 44 500 € (conformément à l'estimation de France Domaine en date du 18/04/08),
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 44 500 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.